9.

CHOLÉRA-MORBUS.

IMPRIMERIE DE SELLIGUE,
Rue des Jeûneurs, n° 14.

CHOLERA-MORBUS.

RAPPORT

ADRESSÉ

A Monsieur le Comte d'Argout,

pair de France, Ministre du Commerce et des Travaux Publics,

SUR LES MOYENS

DE TRAITER ET DE PRÉVENIR CETTE MALADIE;

SUIVI

D'UN PLAN-MODÈLE POUR LA PROMPTE ORGANISATION D'UN BUREAU DE SECOURS.

Par le Docteur Belliol,

Rue des Bons-Enfans, n. 32, attaché à l'ambulance du 4e arrondissement.

AU PROFIT DES PAUVRES.

PARIS.

Chez { BAILLIÈRE, libraire, rue de l'École-de-Médecine, n. 13 bis;
LADVOCAT, Palais-Royal.

1832.

PRÉFACE.

Je ne me borne pas à publier aujourd'hui le rapport que j'ai déjà adressé à M. le ministre du commerce et des travaux publics sur les moyens de prévenir et de guérir le choléra-morbus. J'ai pensé que dans un moment où l'épidémie pouvait s'étendre sur tous les points de la France, il devenait utile aux autorités de chaque localité de connaître quelle était la meilleure organisation d'un bureau de secours. Un établissement de cette nature est un des moyens les plus propres à combattre les ravages d'une maladie épidémique et, par conséquent, le choléra qui désole nos contrées. Les malades, secourus avec promptitude, ont plus de chances de guérison, et

beaucoup d'entre eux, pouvant par ce moyen, se rétablir à domicile, ne vont pas encombrer les hôpitaux, et accroître, par conséquent, des grandes réunions qui finissent par devenir des foyers d'infection, et sont une des causes de la durée d'une épidémie dans une cité.

J'ai pensé que le bureau de secours, situé rue des Prêtres-St-Germain-l'Auxerrois, n° 22, pourrait servir de modèle, en raison de son heureuse organisation. Seul dans le quatrième arrondissement, il a pourvu à tous les besoins d'une nombreuse population qui a ressenti les vives atteintes de la maladie. Jour et nuit, on y a trouvé de prompts secours, graces au dévouement de tous, et au zèle éclairé de notre agent comptable, qui a su diriger avec sagesse les efforts d'un art salutaire et consolateur.

C'est à la suite de mon rapport que j'ai placé, comme complément, le modèle de ce bureau de secours, représenté par tableaux, accompagnés du réglement relatif à chaque service.

Mon but sera rempli, si cette publication, éclairant à la fois nos magistrats, nos méde-

cins et nos concitoyens, nous pouvons lutter avec avantage contre un fléau qui désole la pensée, afflige le cœur et paralyse momentanément les ressorts de notre industrie.

A Monsieur le Comte d'Argout, Pair de France, Ministre du Commerce et des Travaux Publics.

MONSIEUR LE COMTE,

Le dévouement honorable que vous n'avez cessé de montrer au milieu des circonstances les plus difficiles; le zèle tout paternel que vous avez manifesté depuis le commencement de l'épidémie qui désole nos concitoyens; votre sollicitude pour nos pauvres malades : tout me fait espérer que vous accueillerez avec empressement quelques renseignemens utiles que j'ai recueillis, et qui sont en grande partie votre ouvrage.

Attaché comme médecin au poste médical du 4e arrondissement, situé rue des Prêtres-St-Germain-l'Auxerrois, n. 22, je me plais à signaler l'heureuse organisation de ce bureau

de secours qui satisfait à tous les besoins. C'est au zèle éclairé de M. Cadet de Gassicourt, notre maire, notre premier magistrat, à sa prévoyante philanthropie, que nous devons cette multitude de ressources qui, placées dans les mains des médecins, ont déjà obtenu les plus heureux résultats.

Appelés, dès les premiers jours de l'épidémie, à déployer toutes les ressources d'un art salutaire dans un des quartiers populeux de la capitale, nous avons dû faire des observations intéressantes, que je me fais un devoir de vous communiquer.

Les premiers jours de son invasion, l'épidémie a sévi avec beaucoup de force ; elle s'est développée avec une rapidité extrême et une grande malignité ; peu d'heures suffisaient pour donner la mort aux personnes attaquées de ce fléau dévastateur. Aujourd'hui, la maladie s'est plus étendue, mais elle offre moins de gravité, et, prise à temps, on est presque toujours certain de la guérir.

Dans un péril si grand, où l'ame s'afflige, où la pensée se déchire à l'aspect de tant de souffrances, de tant de misères, les médecins étaient soumis à un tâtonnement désespérant;

à quelle méthode donner la préférence au milieu de tant d'instructions, de conseils contradictoires? Peu d'instans ont suffi pour se reconnaître, et pour étudier le génie d'une maladie presque nouvelle pour nous. Que ne peut le désir du bien chez des hommes qui ont puisé leur savoir au flambeau de la médecine moderne !

Bientôt plusieurs de nous se sont convaincus que les préparations excitantes prises intérieurement, telles que le camphre, l'éther, l'acide nitrique étendu, le poivre, l'ammoniaque, le quinquina, la camomille, le vinaigre, le thé, le tilleul, l'émétique et les purgatifs, loin de produire d'heureux résultats dans une maladie que je regarde comme une *fièvre muqueuse accompagnée de symptômes adynamiques et nerveux*, ne font, au contraire, que l'aggraver. Chez quelques cholériques qui n'avaient pas encore éprouvé de vomissemens, ils ont été provoqués par l'emploi de l'éther, de l'ammoniaque et de ces divers moyens. Il n'est qu'un seul cas où ces préparations doivent être tentées, c'est lorsque le malade a les extrémités très-froides, qu'il a des crampes et des évacuations continuelles, que son teint est livide, son pouls in-

sensible, que sa respiration est extrêmement affaiblie, qu'il est enfin arrivé au dernier degré du choléra, et qu'on n'a presque plus espérance de le sauver par les évacuations sanguines et les délayans. Alors, tout en augmentant le foyer de l'irritation intérieure, on peut espérer une réaction salutaire qui nous permette de recourir à l'emploi des anti-phlogistiques.

Mais avouons-le, ces moyens ne nous ont offert que peu de chances de succès. Que chaque praticien nous dise s'il n'a presque pas toujours vu les symptômes de faiblesse et la froideur des membres s'accroître après l'emploi des excitans. Je ne saurais trop le répéter, le choléra, et *c'est aussi l'opinion du docteur Broussais*, n'est qu'une gastro-entérite ; (irritation de l'estomac et des intestins). Le développement *des glandes de Brunner et de Peyer*; leur action sécrétoire si augmentée, ces évacuations abondantes par haut et par bas; les traces d'inflammations observées dans les organes digestifs; les crampes qui tourmentent les malades plus que tout autre symptôme : ne sont-ce pas là des preuves positives de ce que j'avance? et employer dès-lors des excitans, n'est-ce pas

ajouter une cause de plus aux causes de l'épidémie? On défend les *irritans*, et c'est avec eux qu'on veut guérir! Il faut être conséquent, et surtout en médecine, où une faute est souvent irréparable.

Qu'on ne nous objecte pas que l'ammoniaque, l'émétique et le punch se sont montrés efficaces. Je répondrai que ces cas sont fort rares; je les ai déjà précisés. Je répondrai que beaucoup de cholériques soumis à ces moyens ont pu guérir *sans eux*, et *malgré eux*, et que presque constamment les malades ont succombé lorsqu'on a voulu recourir à l'emploi de moyens si peu rationnels, surtout chez des cholériques à l'*état chaud*. Sydenham a prouvé que les évacuans les plus légers sont constamment dangereux dans le choléra, et que les liquides mucilagineux donnés en boisson et en lavemens ralentissent la marche de cette affection, et suffisent, le plus souvent, pour en procurer la guérison. Et de ce que le traitement rafraîchissant et les évacuations sanguines ne réussissent pas toujours, s'ensuit-il qu'il doive être rejeté? Les maladies n'arrivent-elles pas souvent à un degré d'intensité qui ne permet plus qu'elles puissent être gué-

ries, modifiées, quelques moyens thérapeutiques auxquels on puisse recourir ?

Pour nous, et je l'ai déjà dit, le choléra est une *gastro-entérite muqueuse, accompagnée de phénomènes neveux et de symptômes d'asphyxie.* Aussi, nous sommes-nous fait une loi de ne traiter presque toujours les malades confiés à nos soins que par la méthode anti-phlogistique, (délayans et évacuations sanguines.)

Il n'est aucun praticien qui, depuis l'invasion de l'épidémie, n'ait été à même d'observer que les cholériques peuvent être placés dans deux catégories. Dans la première, nous plaçons ceux dont le pouls est encore assez développé, qui ont la peau chaude, plutôt que refroidie, la respiration assez large, et qui ne présentent, qu'à un léger degré, la coloration violette ou livide du visage et des extrémités. Dans la seconde, nous plaçons ceux dont les artères des membres ont cessé de battre, qui ont les extrémités froides, la respiration extrêmement affaiblie, à peine sensible, la voix éteinte, l'œil immobile, profondément excavé, rouge, sec, comme meurtri, renversé en haut, une teinte livide, violacée de presque toute la surface du corps,

des crampes et des évacuations continuelles.

Nous avons cru pouvoir distinguer deux espèces de choléra; l'un, que j'appellerai *chaud*, et que j'ai placé dans la première catégorie; l'autre, que j'appellerai *froid*, et que j'ai placé dans la deuxième.

Le choléra *froid* est souvent primitif, d'autres fois, il n'est que la suite du *choléra chaud*, lorsque les malades ont été tourmentés par une médication incendiaire. Cette distinction nous a paru utile pour tracer, d'une manière facile, le traitement à employer pour combattre cette maladie, qui exerce la sagacité de tous nos médecins.

TRAITEMENT DU CHOLÉRA CHAUD.

1° Lorsque le sujet est jeune, fort, robuste; lorsque le pouls est fréquent, élevé, lorsque la douleur de tête est vive et gravative, que la peau est colorée, que des teintes violacées se dessinent sur différentes parties du corps, nous n'hésitons pas à pratiquer une forte saignée du bras. Après la saignée, nous faisons appliquer à l'épigastre, (*creux de l'estomac*) 30 à 40 sangsues. La sensibilité que la pression

développe dans cet organe, les vomissemens ou les envies de vomir, motivent cette évacuation locale. La saignée du bras donne plus de liberté à la respiration; celle de l'épigastre enlève ou diminue sensiblement les vomissemens et les crampes, qui ne se bornent pas quelquefois à affecter les jambes, mais encore souvent se font ressentir aux bras.

2° Lorsque les évacuations par le bas dominent, nous faisons appliquer 30 sangsues à l'anus, d'autres fois nous les appliquons simultanément à l'estomac et à l'anus. Au besoin, nous répétons l'application des sangsues. Les évacuations sanguines sont en général calculées sur la force du sujet, sur l'intensité du mal. Nous ne pouvons donner ici que des règles générales que le praticien doit savoir modifier selon les circonstances.

3° Pour nous opposer au dévoiement, qui est excessif chez la plupart des cholériques, et qui amène bientôt la chute des forces, nous prescrivons des demi-lavemens à l'amidon avec addition de 18 à 25 gouttes de laudanum. Nous proportionnons la dose d'opium à l'âge du malade, à l'intensité de la diarrhée. Lorsque ce moyen se montre insuffisant, et que nous

apercevons que nos cholériques ont une tendance à passer à *l'état froid*, nous administrons des demi-lavemens, avec une décoction de rathania avec addition de laudanum, dans des proportions convenables.

4° Lorsque le sujet est faible, que le pouls est moins développé, que la peau est moins chaude, nous nous bornons alors à l'application des sangsues, soit à l'épigastre, soit à l'anus, ayant toujours soin de proportionner leur nombre à l'âge, à la force du sujet, à l'intensité de la maladie. Si le dévoiement est abondant, et accompagné de vives coliques, nous ne négligeons pas l'emploi des demi-lavemens à l'amidon et opiacés. Au besoin, nous avons encore recours à ceux composés avec le rathania, si la diarrhée se montre trop rebelle et nous fait craindre la chute des forces.

5° Lorsque nous remarquons une forte congestion vers la tête et que le sujet est robuste, nous tirons du sang par la saignée; elle dégage à la fois la tête et la poitrine. Je pense que l'engorgement cérébral n'est que consécutif à l'engorgement du poumon.

Si le sujet est faible, nous préférons l'application des sangsues à la base du crâne, derrière

les oreilles ou sur les tempes. Nous n'en appliquons pas moins des sangsues à l'épigastre, et même sur la poitrine, si la débilité du sujet ne nous permet pas de recourir à la saignée du bras.

Qu'on se persuade bien qu'il est nécessaire de tirer du sang chez les cholériques à l'état chaud, afin de donner plus de jeu à la circulation, et de pouvoir s'opposer à ces symptômes d'asphyxie que dénotent assez la douleur de tête, la gêne de la respiration, la coloration violacée des membres et particulièrement des mains.

Si on considère que les autopsies ont prouvé que les poumons sont remplis d'un sang, noir comme de l'encre; que le système veineux du cerveau est engorgé; que les veines qui se trouvent sous la membrane qui tapisse l'abdomen sont également remplies de sang, ce qui fait que la surface des intestins paraît être arborisée de noir, on ne mettra plus en doute l'urgence des évacuations sanguines, soit par la lancette, soit par les sangsues.

Nous avons dernièrement assisté, avec quelques docteurs et élèves de notre ambulance, à l'autopsie d'un cholérique qui avait éprouvé des crampes affreuses; un très-fort mouvement

sanguin s'étant manifesté vers la tête, le médecin ne voulut pas le saigner; il succomba. Nous avons trouvé près d'une once de sang, répandu dans les différentes cavités encéphaliques; il y avait des traces bien évidentes d'inflammation. L'estomac était ulcéré vers son ouverture pylorique.

6° Dans tous les cas, nous faisons tenir le malade très-chaudement, nous le faisons envelopper dans des couvertures. A l'aide de briques chaudes, de bouteilles remplies d'eau bouillante, de son très-chaud, nous cherchons à provoquer une transpiration éminemment salutaire. Accroître les fonctions de la peau, c'est diminuer l'irritation gastro-intestinale, et le dévoiement, qui en est la suite.

7° Les cataplasmes de farine de graine de lin appliqués à nu sur l'épigastre, pour favoriser l'écoulement du sang après la chute des sangsues, et appliqués également sur différentes parties du corps, nous ont paru un moyen très-favorable.

8° Nous ne négligeons pas les frictions sèches ou pratiquées avec liniment camphré; mais considérant que le système nerveux, comme concentré en lui-même, gêne la circu-

lation, au lieu de faire toujours frotter le malade et de lui administrer tant de médicamens préconisés, on cherchera à rétablir la libre circulation du sang dans l'économie, et par-là, à diminuer la congestion pulmonaire, cause déterminante de la mort rapide chez les cholériques. On atteindra parfaitement ce but par les évacuations sanguines, dont j'ai déjà signalé les avantages.

9° Nous donnons encore l'opium en potion, dans le but de faire cesser les vomissemens, mais toujours après avoir tiré du sang par des sangsues appliquées sur l'épigastre. Ces préparations sont, en général, plus salutaires après les évacuations sanguines.

10° Nous soumettons les malades à l'usage d'une boisson adoucissante que nous leur donnons par cuillerée à bouche seulement, afin de ne pas irriter l'estomac, déjà si facile à se contracter. Nous préférons les infusions de mauve, de violette, édulcorées avec du sirop de capillaire, aux boissons de thé, de menthe poivrée, qui nous paraissent excitantes et devoir plutôt irriter l'estomac que le calmer. Les malades demandent toujours à boire; cela tient évidemment à l'irritation de l'estomac et des

intestins, et surtout à la déperdition des liquides, soit par haut, soit par bas.

Le malade devra boire chaud, afin d'exciter la transpiration. Nous regardons donc comme nuisibles les boissons acides, telles que la limonade, l'eau vinaigrée, l'eau de groseille, parce qu'elles irritent, et que d'ailleurs, beaucoup de malades se plaignent d'éprouver des *pincemens* d'estomac par suite de leur emploi. J'ai vu des personnes éprouver un tremblement et de la faiblesse après avoir pris un verre d'eau de groseille.

TRAITEMENT DU CHOLÉRA FROID.

Les artères des membres ont cessé de battre; la peau est glacée, la respiration affaiblie; l'œil est immobile, la voix éteinte.

1° Le malade sera tenu très-chaudement; on le couvrira de sinapismes; mieux que tous les moyens externes, ils possèdent l'avantage d'établir une dérivation sur la peau, de provoquer le gonflement du tissu cellulaire sous-cutané, et un afflux éminemment salutaires. On devra les préparer avec de la farine de moutarde et de l'eau, préparés avec du vinai-

gre ; ils agissent avec moins d'activité : l'expérience l'a prouvé.

Les sinapismes sont de beaucoup préférables aux vésicatoires, qui ont l'inconvénient d'irriter sympathiquement la vessie qui, chez quelques sujets, a été trouvée crispée et rapetissée.

2° Nous nous abstenons des préparations opiacées chez les cholériques froids; nous avons observé qu'elles ont l'inconvénient de les entretenir dans la stupeur; chez quelques-uns, nous les avons vues provoquer le vomissement et tous les symptômes de l'empoisonnement. Aussi avons-nous grand soin de ne les donner qu'après la réaction, lorsque nous avons le bonheur de l'opérer, et après avoir tiré du sang, s'il existe un grand mouvement circulatoire.

3° Le malade boira une forte infusion de menthe poivrée.

4° De 15 minutes en 15 minutes, il avalera une cuillerée à bouche de la potion suivante :

Eau de menthe,	trois onces.
Acétate d'ammoniaque,	une once.
Sirop d'œillet,	une once.

Cette potion a pour but de provoquer la fièvre. Lorsque la réaction s'opère, on doit

la cesser, et avoir recours aux évacuations sanguines, dans le but de dégorger les poumons, la tête, et de combattre la gastro-entérite. Les ventouses scarifiées devraient remplacer les sangsues, si par ce moyen on ne pouvait obtenir du sang.

Nota. Entre le choléra froid et chaud il y a des états intermédiaires que le praticien peut seul apprécier, et qui exigent des modifications dans la méthode que je viens de tracer.

RÉGIME.

1° Lorsque le malade entre en convalescence, nous rendons la diète à laquelle il avait été soumis, moins sévère; nous lui conseillons des potages légers avec l'orge, le riz, le pain, la semoule. Très-insensiblement on vient au régime habituel. Le convalescent doit rester long-temps sans boire de vin. Il devra faire un exercice modéré, respirer un air pur, continuer les lavemens, les boissons délayantes, et surtout bien se couvrir. Ces précautions sont nécessaires pour prévenir toute rechute, et pour ne pas conserver le germe

d'une irritation qui prendrait un caractère chronique.

2° Pendant et après la maladie il devra respirer un air toujours pur. Comme l'asphyxie est un des phénomènes particuliers à cette maladie, on doit sentir tous les avantages de respirer un air salubre, toujours assez chargé d'oxygène, afin que, par l'acte respiratoire, le sang puisse subir toutes les modifications si nécessaires à l'entretien de l'existence. Les portes et les fenêtres seront plusieurs fois ouvertes dans la journée, afin de renouveler l'atmosphère. On dégagera de l'eau chlorurée dans des proportions convenables.

Tels sont à la fois les moyens médicaux et hygièniques que nous mettons en usage avec le plus grand succès depuis l'invasion de l'épidémie. Monsieur Saint-Martin, élève en médecine, attaché à l'ambulance de notre arrondissement, qui nous a suivi et nous a donné des preuves de son dévouement et de sa capacité, a été à même de constater, comme nous, les avantages *des délayans et des évacuations sanguines*, dans le traitement du choléra.

Nous engageons ceux de nos confrères qui professent une opinion opposée à la nôtre, à

essayer notre méthode avec assiduité, à ne pas l'abandonner au moindre insuccès, et nous osons espérer qu'ils nous sauront gré de la marche que nous avons adoptée.

Des faits infiniment multipliés ne viennent-ils pas prouver que la méthode antiphlogistique est la seule qui compte de nombreux succès, surtout dans les affections les plus graves, au nombre desquelles je place le choléra? A l'appui de mon assertion, je me bornerai à ne rappeler que deux faits qui me paraissent péremptoires.

Dans la peste de Marseille, qui se déclara en 1720, on ne tarda pas à s'apercevoir que les cordiaux et tous les médicamens excitans, bien loin de favoriser les opérations de la nature, l'entravaient dans sa marche, et au grand désavantage des malades. On eut, alors, recours à la saignée avec quelque succès, et de l'aveu du docteur Fournier, qui assistait aux ravages de cette épidémie, les malades soumis à l'usage d'une tisane d'orge et de chiendent guérissaient beaucoup mieux que ceux que l'on gorgeait de préparations échauffantes.

Je me rappelle qu'en 1813, une fièvre putride se déclara à Marseille; elle fit d'affreux

ravages chez la classe pauvre, qui, en raison des circonstances politiques, et de la pénurie du commerce, était privée des choses les plus nécessaires à l'existence, et n'avait presque pour toute nourriture que du son pétri avec du sang de bœuf. Cette maladie n'était qu'une gastro-entérite (inflammation de l'estomac et des intestins), caractérisée, je me le rappelle, par la rougeur, la sécheresse, l'âpreté de la langue, le trouble des facultés intellectuelles, un dévoiement considérable et des soubresauts des tendons. Un seul médecin, le docteur Joyeuse, vieillard septuagénaire, avait en quelque sorte entrevu cette *doctrine physiologique*, qui a reconstruit l'édifice de la science, et nous a dévoilé une des plus grandes capacités du siècle (1). Ce praticien sage, s'éloignant des principes d'une aveugle routine, ne traitait ses malades que par des *boissons adoucissantes* et des *lavemens mucilagineux*. Il obtenait les plus heureux résultats, tandis que ses confrères, faisant un étrange abus des préparations toniques et excitantes, venaient encore ajouter aux causes de cette maladie épidémique.

(1) Le docteur Broussais.

Au moment où j'écris, on vient réclamer mes soins pour un cholérique : cette observation me paraît assez intéressante pour trouver place dans ce rapport. Un jeune homme, commis dans les magasins de nouveautés du Pauvre Diable, rue Montesquieu, n° 3, en est le sujet. Cet individu, âgé de 22 ans, d'un tempérament fort et robuste, ayant l'habitude de se faire saigner tous les ans, en raison de maux de tête et de chaleurs qu'il éprouvait au visage, avait depuis quelques jours du dévoiement et de la sensibilité à l'estomac. Ce matin, il a éprouvé une défaillance; il est tour à tour devenu pâle et rouge; il a ressenti des coliques violentes, et a vomi avec abondance. Il a éprouvé au talon du pied gauche une violente douleur et des crampes dans le mollet. Au même instant il a ressenti dans toute l'étendue du bras droit, et plus particulièrement à l'épaule, une douleur d'une extrême vivacité; il eût, dit-il, préféré qu'on lui coupât le bras que de supporter plus longtemps une douleur si atroce. Elle s'est un peu calmée au bout d'un quart d'heure. Lorsque je suis arrivé, le bras était paralysé, de manière à ce que le malade ne pouvait lui imprimer le

plus léger mouvement. Le visage et les mains étaient bleuâtres et les pieds froids comme de la glace. J'ai de suite pratiqué une très-forte saignée au bras gauche. Le sang était épais et carbonisé ; la saignée terminée, le malade s'est trouvé beaucoup mieux et a un peu remué son bras. J'ai fait appliquer 25 sangsues à l'épigastre, (creux de l'estomac), ordonné une tisane délayante et des lavemens mucilagineux. J'ai revu le malade; il va parfaitement bien.

Ces faits anciens, corroborés par des faits tout récens, ne doivent-ils pas nous engager à considérer toutes les fièvres graves, et principalement le choléra, comme une gastro-entérite (inflammation de l'estomac et des intestins), accompagnée de phénomènes nerveux, de symptômes d'asphyxie, et réclamant presque toujours l'emploi des évacuations sanguines et des boissons délayantes ?

MOYENS DE PRÉVENIR LE CHOLÉRA.

Toujours conséquens avec nous-mêmes, et appliquant les principes d'une saine logique à l'art de guérir, voici les règles que nous proposons pour se préserver du choléra :

1 Se tenir chaudement, porter une ceinture de flanelle sur le ventre, se couvrir en raison des variations de l'atmosphère, se bassiner le lit, préserver ses pieds du froid et de l'humide ;

2° Prendre des bains, changer souvent de linge, entretenir enfin le corps dans un état complet de propreté ;

3° Si on se sentait échauffé, si on éprouvait de la fatigue dans les membres et un peu de dévoiement, on ferait bien de boire, dans le cours de la journée, quelques tasses d'une décoction chaude, faite avec une tête de pavot concassée et privée de sa graine. Il serait prudent de diminuer sa nourriture, de peu fatiguer, et d'aller respirer un air pur ;

4° On boira le vin coupé avec beaucoup d'eau. On le choisira de bonne qualité. Se priver de café, si une longue habitude ne l'a point rendu indispensable : il serait favorable d'ailleurs d'y ajouter du lait. Faire un usage bien modéré du thé et de l'eau de Seltz ; ces deux boissons sont irritantes. Se priver de liqueurs, d'eau-de-vie et de toute préparation alcoolique. On doit sentir tout le danger qu'il y aurait à prendre du punch, *de quelque manière qu'il fût pré-*

paré : nous avons peine à concevoir qu'on ait voulu y trouver un moyen de guérison, quand à lui seul il pourrait développer tous les symptômes du choléra;

5° Se priver de viande de charcuterie, de salaisons, de fruits verts et de fritures;

6° Ne pas faire de repas trop copieux; se distraire, faire un exercice modéré au grand air, et éviter les réunions trop nombreuses, où on ne respire qu'un air vicié;

7° Ne jamais faire usage d'élixirs, de quelque nature qu'ils puissent être; éviter tous les prétendus spécifiques qu'on débite contre le choléra, qui seraient plus propres à le donner qu'à le guérir;

8° Considérer le conseil qu'on nous a donné de *réchauffer le corps intérieurement et extérieurement*, comme peu salutaire. On pourra réchauffer le corps extérieurement par l'emploi des frictions excitantes, par des linges chauds; mais on devra le rafraîchir intérieurement par des *boissons délayantes*. Si, comme il n'est pas permis d'en douter, le choléra n'est qu'une irritation de l'estomac et des intestins qui ne donne lieu que secondairement à des symptômes d'asphyxie, ne serait-il pas dangereux d'u-

ser de médicamens excitans? Si la classe ouvrière suivait le conseil qu'on lui a donné, pourrait-on la blâmer de faire usage de vin chaud, d'eau-de-vie et de toute préparation alcoolique, *pour réchauffer l'intérieur*, comme on l'a conseillé? N'est-elle pas déjà assez encline à l'emploi de ces boissons spiritueuses, qui flattent son goût, et sont chez elle une des causes qui favorisent le développement du choléra?

9° On assainira les maisons, les appartemens, les latrines, en mettant dans une assiette un mélange de cinq parties d'eau et une de chlorure qu'on laissera dégager. On assainira les plombs, les ruisseaux, les puisards, et généralement les lieux infectés par des émanations animales, à l'aide d'arrosages faits avec de l'eau chlorurée.

Dans les garde-mangers, à la campagne surtout, où l'on est souvent obligé de faire la provision pour la semaine, on pourra conserver la viande, si l'on a soin de mettre au fond du garde-manger un vase contenant de l'eau chlorurée, qu'il faudra renouveler tous les jours. Si la viande passait à la fétidité, une simple immersion dans du chlorure étendu de quarante parties d'eau détruirait l'odeur, et cette

viande, après avoir été lavée avec de l'eau pure, et avoir subi la cuisson, serait mangeable et nullement nuisible à la santé.

Dans tous les lieux où il y a encombrement d'hommes, ou d'animaux malades ou bien portans, l'air se dénature et acquiert des propriétés malfaisantes, dues principalement à des émanations animales. On détruira ces émanations avec des arrosages de chlorure étendu de 25 à 30 parties d'eau, en plaçant dans ces lieux et dans les endroits infects des vases contenant de l'eau chlorurée. Ce moyen d'assainissement de l'air est surtout indispensable dans les lazarets, dans les hôpitaux, dans les prisons, dans les dépôts de mendicité, dans les ateliers nombreux, dans les églises, les séminaires, couvens, salles d'étude et dortoirs des colléges et pensions, dans les salles d'audiences des tribunaux, dans les salles de spectacle; enfin, les arrosages d'eau chlorurée, utiles dans tous les temps, seront surtout indispensables dans ce moment où règne une maladie épidémique.

Il est bien essentiel de ne pas laisser dégager dans les appartemens du chlorure pur, car il produit des évanouissemens, des maux de tête. Le camphre, qui n'est nullement pré-

servatif et qui n'a pas la propriété de désinfecter l'air, a les mêmes inconvéniens. Il n'est personne qui n'ait été à même de faire cette remarque. L'ail et d'autres ingrédiens sont dans le même cas ;

10° Le docteur Piorry a fait une remarque bien juste : c'est que presque toutes les personnes affectées du choléra habitent des chambres étroites, mal aérées, où on n'a pas le soin de renouveler l'air ; dans des chambres qu'avoisinent des plombs, et où habitent, couchent et mangent plusieurs personnes, en même temps, nous avons vu des malades être soumis à toutes les influences d'une atmosphère empestée.

On ne peut pas se faire une idée de l'odeur désagréable et de la suffocation qu'on éprouve quand on entre dans des pièces qui ont à peine 4 pieds carrés, qui sont calfeutrées, et ne recèlent qu'un air impur.

Certes, il n'est pas permis de douter que cette atmosphère, saturée de miasmes délétères, ne soit une des causes capitales du choléra, chez la classe pauvre ; et comme les symptômes de cette maladie, dans la plupart des cas, ne se développent guère que vers le matin, ne serait-il pas

permis de penser avec juste raison que les individus atteints ne le sont que parce qu'ils ont toute la nuit respiré un air insalubre ? Si un air impur n'est pas la cause prochaine du choléra, du moins *en est-il la cause prédisposante.* Ainsi, il sera donc prudent d'ouvrir plusieurs fois dans la journée, et le soir également, les portes et les croisées, afin d'établir un courant d'air qui puisse renouveler entièrement l'atmosphère;

11° Ne serait-ce pas assainir les hôpitaux, diminuer les graves accidens qui sont la suite inévitable de l'encombrement, que d'établir dans chaque salle des courans d'air qui pussent emporter les exhalaisons qui s'y dégagent sans cesse ?

Pour atteindre ce but, voici ce que je proposerais d'établir dans une salle d'environ 40 lits:

Ce serait de pratiquer *au niveau du plancher*, six ventouses, ayant quatre pouces et demi de diamètre; de les placer, à droite, au nombre de 3, à distance égale; à gauche, au nombre de 3 également, à une distance qui répondît au milieu des deux ouvertures de la droite. Par ce moyen, les courans d'air pourraient se croiser d'une manière triangulaire, chose bien essentielle, afin que les miasmes qui s'exha-

lent toujours du lit des malades et des matières excrémentielles qui les environnent puissent être chassés, et amener un renouvellement complet de l'atmosphère. Il serait nécessaire d'adapter à chaque ventouse une soupape qui permît de régler à volonté le renouvellement de l'air.

Pour compléter l'effet d'assainissement produit par les six ventouses, il serait nécessaire d'établir des ouvertures semblablement disposées, dans la partie la plus élevée de la salle; et si les localités le permettaient, on pourrait y substituer une ventouse d'apsortion, au moyen de la chaleur d'un feu continuellement entretenu.

Ce moyen que je propose et que je regarde comme un des plus salutaires, soit dans les hôpitaux, soit dans toutes les grandes réunions d'hommes, mérite à tous égards de fixer l'attention de l'autorité;

12° On devra bannir toute crainte, s'armer d'une volonté ferme; la peur peut prédisposer au choléra : si le courage aide la guérison des maladies, il peut aussi les prévenir. Ne pas croire à ces faux bruits que fait courir la malveillance, car on n'a pu encore constater un seul cas d'empoisonnement;

13° Se persuader enfin, ce que tous les médecins ont déjà constaté, que l'épidémie devient tous les jours moins grave, et que bientôt arrivera le moment où cette maladie ne fera plus de victimes. Le zèle de nos magistrats, le dévouement de nos médecins, la philanthropie de nos concitoyens, le courage et la belle saison nous amèneront des jours heureux, et chasseront de notre belle contrée le mal qui nous désole.

Voilà, Monsieur le comte, les renseignemens que j'avais à vous transmettre; si vous les trouvez utiles, veuillez leur donner toute la publicité que vous jugerez convenable.

Je ne me dissimule pas que je pourrai peut-être me trouver en opposition avec des médecins fort honorables, sans doute; que je pourrai blesser quelques susceptibilités médicales; mais, ce que je regarde comme l'intérêt de mes contitoyens l'emporte sur toute autre considération.

Je suis avec respect,

Monsieur le comte,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Le docteur BELLIOL,

Rue des Bons-Enfans, n. 32; attaché à l'ambulance du 4e arrondissement.

Paris, 14 avril 1832.

APPENDICE.

Au milieu d'une épidémie comme celle du choléra, notre expérience s'éclaire en peu de jours, en peu d'instans. Cet écrit va dans quelques heures être livré au public, qui attend d'une bonne méthode la vie ou la mort. De nombreux succès, dus aux évacuations sanguines, viennent encore confirmer les assertions que j'ai émises dans mon rapport. Il est constant que tous les malades que j'ai été appelé à traiter n'ont dû la vie qu'à des saignées du bras qui ont promptement débarrassé le système pulmonaire. Lorsque le sujet qui nous consulte n'est pas même alité, il suffit que ses mains et son nez soient froids, qu'il éprouve de la fatigue, de la gêne dans la poitrine, et que le pouls ne batte que faiblement, pour qu'on ne doive pas hésiter à lui pratiquer une forte saignée du bras ; la maigreur du sujet ne doit pas contre-indiquer cette évacuation sanguine. En agissant ainsi, on coupe court à la maladie. La mort et tous les déplorables symptômes qui la précèdent, arrivent par suite de l'engorgement des poumons et du cerveau. On ne doit pas négliger les applications de sangsues à l'estomac, l'inflammation de cet organe joue un si grand rôle dans cette affection épidémique!

Dans mon rapport j'ai déjà fait sentir la grande

difficulté qu'il y avait de pouvoir obtenir du sang chez les cholériques arrivés à l'état froid, état souvent produit, soit parce qu'on a négligé la saignée dans le commencement, soit parce que cette période est arrivée subitement. Eh bien, je viens de constater que les deux meilleurs moyens de ranimer la circulation chez les individus où la peau est froide, et chez lesquels on sent à peine le battement des artères, c'est l'emploi d'un demi-lavement avec addition de 2 gros d'éther sulfurique. Sous l'influence de ce médicament, j'ai vu la circulation s'animer et permettre le *prompt emploi* d'une saignée du bras. Après une première évacuation, le pouls se relève et permet de recourir à l'emploi des sangsues à l'épigastre et sur la poitrine.

C'est encore chez les cholériques passés à l'état froid que je viens de constater les avantages de la brûlure. Je procède ainsi : dans de l'eau bouillante, je laisse 10 minutes, environ, un fer à repasser ; sa surface large est portée sur la peau pendant une demi-minute ; je frictionne cette brûlure avec de l'eau de Cologne pour lui donner plus d'activité. La poitrine, l'épigastre, sont les endroits que je choisis ; ce moyen, qui ne doit être employé que dans le *choléra froid*, ranime promptement la circulation et permet de pouvoir recourir promptement à la saignée.

Plusieurs faits intéressans ont constaté l'efficacité de ce moyen actif qui agit avec une grande promptitude ; selon les circonstances, on pourrait donner

à cette brûlure une plus grande étendue. Je ne saurais trop le répéter, les saignées, soit par la lancette, soit par les sangsues, et, dans les états plus graves, la brûlure, voilà les seuls spécifiques contre une maladie méconnue par la plupart des médecins, qui n'ont eu que trop recours à des moyens incendiaires que condamnent l'expérience et les lumières d'une saine physiologie.

Lettre

DU

DOCTEUR BELLIOL,

ADRESSÉE A PLUSIEURS JOURNAUX,

Tendant à réfuter un article de la *Gazette Médicale*.

Monsieur,

Presque tous les journaux ont publié un *extrait de la Gazette Médicale de Paris*, qui nous vante, comme moyen très-propre a prévenir le choléra et à le guérir, l'*ipécacuanha* et la poudre de *Dower*, qui n'est autre chose encore que l'*ipécacuanha* mélangé à d'autres ingrédiens; toutefois, ces moyens provoquent le vomissement, et c'est par lui qu'on prétend vouloir guérir les malades qui éprouvent les plus légers ou les plus graves symptômes de l'épidémie. Je regarde cette instruction médicale comme essentiellement nuisible et plus propre à développer le choléra qu'à le guérir. Si on me dit que l'*ipécacuanha* a obtenu des succès, je répondrai que les malades ont guéri *sans lui* et *malgré lui:* aussi est-ce remplir un devoir que de combattre des assertions erronées, qui ramèneraient la médecine à ces temps où on était plutôt guidé par une aveugle routine qu'éclairé par les lumières d'un saine physiologie.

Médicalement parlant, je regarde le choléra comme une *gastro-entérite muqueuse avec phénomènes nerveux et tendance à l'asphixie.* En d'autres termes et pour être mieux compris de tout le monde, le choléra n'est qu'une inflammation de la membrane muqueuse qui tapisse l'estomac et les intestins, accompagnée, dans la plupart des cas, de symptômes nerveux et de gêne dans l'acte respiratoire. Je ne pense pas qu'il soit possible de nier cette assertion, car les évacuations par haut et par bas, la douleur à l'estomac, la chaleur qu'on y ressent, la soif continuelle, les coliques, indiquent assez qu'il y a inflammation. Cette opinion, d'ailleurs, est celle du docteur Broussais, un des médecins les plus célèbres de l'époque, auquel doivent tant la science et l'humanité.

Je raisonne et je dis : puisqu'il y a irritation, il faut la calmer, et je procède ainsi, si elle est légère je conseille les boissons de mauve, de violette édulcorées avec le sirop de gomme ou de capillaire ; je conseille les lavemens adoucissans, le repos, l'éloignement du froid, et pour toute nourriture quelques potages. Lorsque l'indisposition prend un caractère plus intense (cholérine), je conseille les lavemens adoucissans, à l'opium et à l'amidon ; si le dévoiement est plus considérable, je fais appliquer des sangsues aux parties basses ; si les vomissemens dominent, je préfère les appliquer à l'estomac ; je conseille une boisson adoucissante, je fais tenir le malade très-chaudement, et le mets à une diète sévère. Si le choléra se développe avec tous ses graves symp-

tômes, j'ai recours à la saignée du bras pour dégager la tête et la poitrine, je renouvelle au besoin les applications de sangsues à l'estomac, à l'anus et quelquefois à ces deux endroits simultanément. A l'aide de bonnes couvertures de laine, par des frictions, des applications chaudes, je cherche à exciter une transpiration éminemment salutaire; je donne des boissons adoucissantes chaudes, en petite quantité à la fois, afin de ne pas fatiguer l'estomac déjà trop vivement excité; j'emploie selon les circonstances les préparations opiacées, qui appliquées à temps et convenablement, calment, de concert avec les évacuations sanguines, la trop vive irritation du système nerveux.

Voilà, Monsieur, la méthode que j'emploie, la seule à la fois rationnelle et qui offre le plus de chances de succès. Conséquent avec moi-même, je rejette, dans la plupart des cas, les excitans, tels que l'ipécacuanha, le calomel, l'ammoniac, le punch, les purgatifs et toutes les préparations incendiaires. Il ne peut entrer dans ma pensée qu'on doive, passez-moi cette expression, *mettre le feu où il n'est déjà que trop*: Que doit-on dès-lors penser du thé, de la camomille, de la menthe poivrée, pour se guérir ou se préserver du choléra? On doit regarder toutes ces substances comme nuisibles, puisqu'elles irritent, échauffent et viennent par leur emploi augmenter cet état inflammatoire de l'estomac et des intestins qui, au premier dégré ne constitue qu'un simple dérangement, qui, au deuxième degré, prend

le nom de cholérine, et s'appelle choléra lorsqu'il a pris un caractère plus grave. Pour en terminer, j'ajouterai qu'on se trompe très-fort si l'on croit se préserver du choléra en usant d'une nourriture échauffante ; d'après mon raisonnement, ce serait le moyen le plus propre pour le contracter. Pourquoi donner une prédilection à la viande de mouton, par exemple ? Pourquoi faire un abus d'eau de Seltz, qui est une boisson excitante ? Ne serait-il pas plus raisonnable de continuer son même genre de vie, s'il était convenable ? Les seules précautions à prendre, c'est de boire son vin bien trempé, se priver d'eau-de-vie, de liqueur, ne faire usage ni de café, ni de thé, à moins qu'une longue habitude n'ait rendu ces boissons nécessaires. Qu'on se persuade bien qu'on excite la transpiration aussi bien et avec plus d'avantage en buvant une tisane de mauve très-chaude que si on prenait du thé, de la camomille ou de la menthe poivrée. La preuve que c'est plutôt la *chaleur de la boisson* que sa qualité qui excite la transpiration, c'est qu'une tasse d'une de ces infusions froide ne produit, en aucune manière, ce résultat qu'on ne doit attribuer qu'à la chaleur de la boisson et à la précaution que l'on a de se bien couvrir.

Voilà, Monsieur, la réponse que j'avais à faire à l'article de la *Gazette Médicale*. Dans un rapport que je viens d'adresser au Ministre du Commerce et des Travaux publics, rapport que je viens de livrer à l'impression, j'ai exposé d'une manière plus éten-

due la doctrine que je professe relativement au choléra.

J'espère d'autant plus ramener à mon opinion beaucoup de médecins, que cette maladie prend de jour en jour un caractère inflammatoire plus prononcé, et réclame davantage encore l'emploi des évacuations sanguines et des délayans.

Comme la presse, toujours animée du bien public, accueille avec intérêt toutes les opinions sur un mal qui nous désole, je ne puis douter que vous m'accordiez une place dans votre journal ; car *du choc des opinions naît la lumière.*

Veuillez agréer, etc.

BELLIOL.

PLAN-MODÈLE

D'UN BUREAU DE SECOURS

POUR LES MALADES AFFECTÉS DU CHOLÉRA.

Je pense que ce serait agir avec précaution que d'organiser, d'avance, dans toutes les villes, le bureau en question; car il faut beaucoup de temps pour en disposer favorablement le personnel et le matériel. La maladie s'est en quelque sorte déclarée à l'improviste dans notre ville; et quoique déjà les conseils de salubrité eussent pris beaucoup de mesures sanitaires, les bureaux de secours n'ont pu être organisés que quelques jours après le développement de l'épidémie; tous les jours ont apporté d'heureuses améliorations à leur organisation.

Parmi les douze arrondissemens de Paris, les uns ont 4 bureaux de secours; d'autres 3, et d'autres un seul. Tout cela dépend de la population et de l'emplacement du local, chose plus difficile à trouver qu'on ne pense, surtout à Paris. Dans une petite ville ou dans l'arrondissement d'une grande ville, si on n'établit qu'un bureau de secours, il devra tou-

jours être placé au centre, pour la commodité de tous.

Une enseigne devra indiquer la destination de ce bureau qui, la nuit, sera mieux indiquée encore par une lanterne en verres de couleur rouge.

Il n'est pas douteux que le personnel et le matériel d'un bureau de secours doive être augmenté ou diminué selon les localités et selon le nombre qui en serait créé.

PERSONNEL MÉDICAL.

Tous les docteurs en médecine, en chirurgie, et officiers de santé de l'arrondissement concourent à tour de rôle au service du bureau de secours.

8 élèves internes de 3e et 4e année ;
8 élèves externes, ayant moins de temps d'étude.
2 élèves en pharmacie.

SERVICE DE L'ADMINISTRATION.

Monsieur Boulanger, agent comptable, remplissant les fonctions de secrétaire.

1 surveillant-infirmier ;
4 infirmières ;
16 porteurs de brancard.

MATÉREIL DU BUREAU DE SECOURS.

La pièce destinée aux médecins, aux élèves, et à l'agent comptable est à cheminée, et contient les objets suivans :

6 chaises.
2 fauteuils.
4 banquettes.
4 lits de sangle.
4 matelas.
4 traversins.
4 oreillers.
8 couvertures de laine.
1 pelle et pincette.
1 soufflet.
4 chandeliers.
3 paires de mouchettes.

grande table à tiroir, pour les médecins.
1 pour l'agent comptable.
3 encriers.
2 sabliers.
4 gobelets en verre.
2 vases de nuit.
1 canif.
1 armoire à rayons pour serrer les médicamens et le linge.
De l'encre, des plumes et du papier.

Les pièces destinées aux porteurs, infirmiers et infirmières, sont garnies des objets suivans :

6 tabourets.
2 bancs.
3 paillasses, bien garnies et piquées.
3 traversins.
6 couvertures de laine.
1 cheminée ou poële en fonte monté.

1 pelle et pincette.
2 chandeliers en fer.
1 paire de mouchettes.
1 cruche.
4 gobelets en étain.
2 vases de nuit.

LISTE DES MÉDICAMENS

Qu'on trouve dans le bureau de secours.

Farine de graine de lin.	12	livres.
Farine de moutarde.	12	id.
Fleurs de camomille.	1/2	id.
Menthe poivrée.	1/2	id.
Des quatre fleurs.	1/2	id.
Orge perlé.	4	id.
Vinaigre de vin	12	litres.
Chlorure de chaux liquide.	15	bouteilles
Alcool camphré.	3	litres.
Essence de térébenthine	2	id.
Liqueur ammoniacale anisée et camphrée	6	flac. de 1/2 once.
Ammoniaque liquide 18.	6	id.
Laudanum de Sydenham	6	id.
Éther sulfurique.	6	id.
Sirop de gomme.	8	bouteilles d'une pinte, chacune.
Sirop de fleur d'orange.	4	id.
Émétique.	1	flac. d'un gros.
Sangsues	n° 300	

Ce bureau de secours est garni des objets suivans :

Brosses de santé	n° 6.
Couvertures de laine	n° 12.
Chaussettes en laine	n° 12.
Gros molleton de laine : 6 aunes en 12 coupons.	
Tabliers en toile écrue et à manches.	n° 12

	Essuimains	n° 12.
	Torchons	n° 12.
Pour bains de vapeur (1).	Chaises de jardin à claire-voie. . .	n° 2.
	Arceaux doubles en osier	n° 2.
	Manteaux de toile cirée	n° 2.
	Vases de terre.	n° 2.
	Brancards couverts.	n° 6.
	Coquemard	n° 1.
	Cruchons en grès	n° 6.
	Goulots renversés de 2 à 4 onces .	n° 25.
	Pots à cataplasmes, en grès . . .	n° 4.
	Bassinoires.	n° 2.
	Seringues.	n° 2.
	Paniers à compartimens	n° 6.
	Lits complets.	n° 3.
	Oreillers pour les brancards. . .	n° 6.
	Lanternes de nuit	n° 2.
	Briques	n° 12.
	Cabriolets.	n° 4.

---

(1) Pour prendre un bain de vapeur, le malade s'assied sur la chaise ; on place l'arceau en osier sur ses genoux ; on le recouvre d'un manteau de toile cirée. Il pose les pieds sur une couverture de laine, et une deuxième couverture l'enveloppe encore, pour mieux concentrer la vapeur. Un vase de terre, placé sous la chaise, reçoit du vinaigre froid, et par une ouverture pratiquée à la partie inférieure et postérieure du manteau, des briques rougies par le feu sont jetées dans le vinaigre : une forte vapeur se dégage, et produit l'effet qu'on se propose.

SERVICE DES MÉDECINS.

Article premier.

Des médecins, au nombre de dix, font un service de 24 heures; les heures de garde sont divisées d'une manière convenable. (Voir la planche N° 1.)

Art. II.

Les médecins de garde vont voir les malades pour lesquels on vient les demander. Lorsque la maladie presse, ils s'y rendent de suite; dans le cas contraire, ils attendent qu'il y ait plusieurs malades, pour les voir tous dans la même tournée, afin d'éviter une perte de temps. Un médecin reste toujours au bureau de secours, soit pour les consultations, soit pour signer les bons d'admission pour les hôpitaux.

Art. III.

Les médecins portent leurs secours indistinctement au riche comme au pauvre, avec cette différence, qu'après un premier secours, le riche fait appeler son médecin ordinaire, ou garde à sa volonté le médecin du bureau de secours, mais en le payant;

tandis que le pauvre est suivi gratuitement, jusqu'à complète guérison, par le médecin qui l'aura vu la première fois.

Art. IV.

Les médecins de garde ne font pas seulement des visites, mais encore ils donnent des consultations aux malades nombreux qui viennent au bureau de secours, quel que soit le genre de leur maladie.

Art. V.

Lorsque le cas est très-grave, et nécessite un prompt emploi de médicamens, les médecins de garde se font accompagner d'un élève externe et d'une infirmière qui porte un panier contenant les médicamens jugés comvenables pour le cas présumé; il les administre lui-même, et laisse l'élève externe auprès du malade, pour qu'il puisse indiquer aux assistans, si besoin est, la manière d'user des médicamens prescrits. L'élève ne reste que le temps nécessaire pour accomplir sa mission.

Art. VI.

Le médecin recueille, sur un registre d'observations, le nom, le sexe, l'âge, le domicile du ma-

lade, son lieu de naissance, le lieu du traitement, la maladie ; et il appose sa signature. (Voir la planche N° 2.)

Art. VII.

Sur des feuilles détachées, qui sont envoyées à l'autorité, toutes les 24 heures, le médecin se borne à mettre le nom, l'âge, le sexe, le domicile du malade, sa maladie. Par un V, ou par un C, il indique s'il a fait une visite ou une consultation ; il signe ; le nom de la personne est répété autant de fois qu'on lui a fait de visites ou donné des consultations. Le but qu'on se propose, c'est de savoir au juste le nombre de visites que fait un médecin, ou des consultations qu'il donne; d'avoir, au bout de 24 heures, le relevé exact de tout ce qui a été fait. (Voir la planche N° 3.)

Art. VIII.

Les médecins font des prescriptions sur bulletin imprimé, pour les pauvres seulement, soit à domicile, soit au bureau de secours. Ils sont toujours contresignés par l'agent comptable. (Voir la planche N° 4.)

Art. IX.

Les médecins signent les billets d'admission aux

hôpitaux, de concert avec l'agent comptable. (Voir la planche N° 5.)

Art. X.

Attendu que lorsque les médecins cessent leur service, ils n'en continuent pas moins à donner des soins aux malades qu'ils ont vus lorqu'ils étaient de garde, ils font des prescriptions sur bulletin imprimé, mais ils doivent être portés par les parens à la signature de l'agent comptable.

Art. XI.

Lorsqu'un médecin ne peut faire son service, par maladie ou toute autre cause, il en prévient d'avance le maire de son arrondissement, qui pourvoit à son remplacement.

Art. XII.

Les médecins de garde ne signent la feuille de présence qu'au départ.

SERVICE DES ÉLÈVES INTERNES.

Article premier.

Le service, depuis huit heures du matin jusqu'à minuit, est fait par quatre élèves.

Le service de nuit, de minuit à huit heures du matin, est fait par deux élèves.

Le service à tour de rôle étant réglé deux élèves sur les huit se reposent quarante-huit heures.

Art. II.

Les élèves internes aident les médecins et les remplacent pour faire des visites excepté pour les consultations données à l'ambulance. Les prescriptions des élèves internes doivent être contresignées par le médecin de garde et l'agent comptable.

Art. III.

Les élèves internes, comme les médecins, apposent leur signature au registre d'observations et aux feuilles détachées. (Voir planches 2 et 3.)

ART. IV.

Les élèves internes ne signent pas le bulletin d'admission dans les hôpitaux.

NOTA. Les élèves internes ont 100 fr. par mois.

SERVICE DES ÉLÈVES EXTERNES.

ARTICLE PREMIER.

Sur les huit élèves externes, deux tous les jours font à tour de rôle le service, de six heures du matin, à minuit. Leur service est gratuit.

ART. II.

Les six élèves qui ne sont pas de service ne doivent venir au bureau de secours que leur jour de garde, afin d'éviter tout encombrement.

ART. III.

Les élèves externes sont à la disposition des médecins et des internes. Ils font les saignées, les pansemens, au besoin appliquent les cataplasmes, les sinapismes, posent les vésicatoires, etc., et suivent les médecins et internes, pour leur instruction.

SERVICE DES ÉLÈVES EN PHARMACIE.

ARTICLE PREMIER.

A tour de rôle, chaque élève en pharmacie est de garde, de huit heures du matin à huit heures du ma-

tin. Ce qui fait vingt-quatre heures de service.

ART. II.

L'élève de service exécute les formules magistrales, et délivre toute espèce de médicamens sur avis ou ordonnance des médecins et élèves internes de service. Lui seul a la clef de l'endroit où sont les médicamens.

SERVICE DE L'AGENT COMPTABLE.

ARTICLE PREMIER.

L'agent comptable dirige entièrement l'administration de l'ambulance ; il pourvoit à tous ses besoins. Il estde service tous les jours, de six heures du matin à minuit.

ART. II.

Il veille à la conservation des effets mobiliers dont il dresse l'inventaire, il contrôle au moyen d'un registre journal, toutes les dépenses nécessaires et vérifie toutes les factures.

ART. III.

L'agent comptable vérifie les dépenses faites à la mairie pour le bureau de secours ; elles sont acquittées par le préposé comptable de la mairie.

ART. IV.

Une somme de cent francs, environ, augmentée

au besoin, est mise à sa disposition pour subvenir aux besoins journaliers de l'ambulance, il devra en justifier l'emploi.

ART. V.

Il reçoit tous les dons que la bienveillante philanthropie des concitoyens destine aux pauvres malades. Il dispose de ces dons en faveur des indigens, signalés comme tels par les médecins du bureau de secours. Il ne délivre rien sans prendre un reçu.

ART. VI.

L'agent comptable fait tous les jours au conseil de salubrité du département de la Seine un rapport constatant l'absence ou le zèle des médecins et élèves de service.

ART. VII.

A la fin de chaque semaine, il rend compte au maire des fournitures et frais faits pour le service du bureau de secours, et lui adresse un compte sommaire de ses opérations.

ART. VIII.

L'agent comptable correspond avec le maire, le préfet, et se conforme aux volontés de l'autorité supérieure.

SERVICE DES INFIRMIERS ET DES PORTEURS.

ARTICLE PREMIER.

Le surveillant infirmier dirige les porteurs de brancard. Il fait toutes les commissions, et surveille

l'ambulance. Le service du surveillant a lieu tous les jours, de 6 heures du matin à 10 du soir.

ART. II.

Deux infirmières font un service de 24 heures, jour et nuit, pendant que les deux autres se reposent.

ART. III.

Les infirmières entretiennent la propreté du local, donnent des soins aux malades de l'ambulance, et suivent au besoin les médecins et les élèves internes.

ART. IV.

Huit porteurs font un service de 24 heures, jour et nuit, pendant que les huit autres se reposent.

NOTA. Les infirmiers, infirmières, porteurs, sont payés au prix de 5 francs par tête, pour les 24 heures de garde seulement.

DISPOSITIONS GÉNERALES.

ARTICLE PREMIER.

Les prescriptions médicales, faites sur le bulletin N° 4, sont exécutées par un pharmacien choisi dans le centre de l'arrondissement. Après l'épidémie, les médicamens qui auront été fournis, gratuitement, aux pauvres, seront soldés par l'autorité, mais aux prix modérés de *la Société Philanthropique de Paris.*

ART. II.

Les trois lits complets, dressés dans la pièce où se tiennent les infirmières de garde, recoivent des malades auxquels on administre les premiers secours,

et qui sont expédiés dans les hôpitaux au bout de 24 heures, plus ou moins ; on choisit des cas graves qui peuvent servir à l'instruction des médecins de l'ambulance.

Art. III.

Les malades, privés chez eux de tout secours, vont à l'hôpital ; ils n'y sont pas portés directement, ils passent à l'ambulance, où ils sont visités, et où l'on prend leur nom, âge, profession, etc., sur un cahier d'adresses; l'insertion a lieu après sur les registres désignés planches 2 et 3.

Art. IV.

Les deux cabriolets attachés au bureau de secours et qui sont loués, servent à faire les visites. Sous aucun prétexte ils ne doivent pas sortir de l'arrondissement. Après leur service, qui est de vingt-quatre heures, ils sont remplacés par deux autres cabriolets.

Art. V.

Le roulement du service médical, pour les médecins seulement, se fait à la mairie. La feuille de présence (planche n. 1) est envoyée la veille à l'agent comptable ; celle du service de la veille est arrêtée par lui, et renvoyée à la mairie.

Art. VI.

Le service des élèves en médecine, infirmiers, infirmières, porteurs, est réglé par l'agent comptable ; des feuilles de présence, dressées par lui et affichées, régularisent le service.

TABLE.

Préface.	
Rapport.	*Pag.* 1
Traitement du choléra.	7
Moyens de le prévenir.	20
Nouveau moyen pour assainir des hôpitaux.	26 et 27
Appendice.	28 bis
Réfutation d'un article de la *Gazette Médicale*.	
Plan-modèle du bureau de secours.	29
Personnel médical.	31
Service de l'administration.	31
Matériel du bureau de secours.	33
Service des médecins.	36
Service des élèves internes.	40
Service des élèves externes.	42
Service des élèves en pharmacie.	42
Service de l'agent comptable.	43
Service des infirmiers et des porteurs.	44
5 planches.	

Planche n° 1.

Département
de
la Seine.

VILLE
DE PARIS.

MAIRIE DU QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Place du Chevalier du Guet, n° 4

ROULEMENT DU SERVICE MÉDICAL
DU BUREAU DE SECOURS.

Le 1832.

Emarger

De 6 heures du matin au lendemain 6 h. du matin.	M	élève en pharmacie, rue		n.
De 6. h. à 10 h. du matin.	M	docteur-medecin, rue		n.
	M	id.	rue	n.
De 10 h. à 2 h. de relevée.	M	docteur en	rue	n.
	M	docteur en	rue	n.
De 2 h. à 6 heures du soir.	M	docteur en	rue	n.
	M	docteur en	rue	n.
De 10 h. du soir à 6 h. du matin.	M	docteur en	rue	n.
	M	docteur en	rue	n.

Avant de partir, chaque médecin de garde appose sa signature dans l'émargement de ce tableau.

ÉTAT des personnes atteintes du Choléra dans la journée du

Planche N° 2.

NUMÉROS d'ordre.	NOMS.	Prénoms.	SEXE	AGE.	PROFESSION.	DOMICILE.	LIEU de Naissance.	LIEU de Traitement.	NOMS des Médecins de Service.	NATURE de la Maladie.	OBSERVATIONS.

Ces feuilles réunies forment un registre contenant toutes les observations relatives au Choléra, recueillies par les Médecins attachés au Bureau de Secours.

ÉTAT des personnes atteintes du Choléra dans la journée du

Planche n° 3.

NUMÉROS d'ordre.	NOMS.	SEXE.	AGE.	PROFESSION.	DOMICILE.	VISITES ou Consultations.	MALADIES.	SIGNATURE des Medecins.	OBSERVATIONS.

Ces feuilles détachées et imprimées dans une plus grande proportion, après avoir été remplies ainsi que je l'ai indiqué page 38, article VII, sont envoyées tous les jours à la préfecture de police.

Planche N° 4.

MAIRIE DU QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

BUREAU DE SECOURS AUX MALADES

DU CHOLÉRA.

Rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois, n° 22.

Le 1832.

Bon

Le Médecin attaché
au Bureau de Secours.

à fournir à
M.
Rue
N°

L'Agent Comptable.

Planche N° 5.

BULLETIN D'ADMISSION
POUR LES HOPITAUX.

Recevoir l nommé

âgé de ans.

Profession

Demeurant N°

Atteint

Hôpital

Le médecin de garde,

L'agent comptable,

Paris, le 1832.